



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Toledot

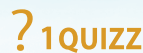


Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

chapitre 26, versets 26 à 29

Au début du chapitre 26, la Torah nous raconte que, de même qu'à l'époque d'Avraham Avinou, il y avait eu une famine et Avraham était allé en Égypte, ainsi, à l'époque d'Itshak Avinou, il y a aussi eu une famine.

Itshak comptait, comme son père l'avait fait, descendre en Égypte. En y allant, **il est passé par la ville de Guérar, qui se trouvait dans le territoire des Pélichtim, et dont le roi était le célèbre Avimélekh.** Lorsqu'Itshak était à Guérar, Hachem lui est apparu, et lui a dit de ne pas descendre en Égypte. De s'installer à Guérar, et qu'Il le protégerait là-bas. Et **Il a renouvelé à Its'hak toutes les Brakhot qu'Il avait faites à Avraham.**

Au verset 6, la Torah nous dit qu'Itshak s'est installé à Grar. Et le Or Ha'haïm Hakadoch explique qu'Itshak a renoncé à s'installer en Égypte. Les Psoukim nous détaillent ensuite ce qu'Itshak a vécu lorsqu'il était à Guérar.

Au Passouk 17, la Torah nous dit qu'**Avimélekh, roi de Guérar, a chassé Its'hak de cette ville, en prétendant qu'il s'était trop développé** et était devenu plus puissant que les gens de Guérar. Its'hak ne savait pas quoi faire : Hachem lui dit de s'installer à Guérar, Avimélekh lui dit de quitter cette ville... Finalement, Its'hak a quitté Guérar, sans trop s'en éloigner : il s'est installé dans la vallée se trouvant à l'entrée de cette ville. **Il a ainsi accompli l'ordre d'Hachem et l'ordre d'Avimélekh.**

La Torah nous parle ensuite des disputes entre les bergers de Guérar et ceux d'Itshak : à chaque fois que les bergers d'Itshak trouvaient un puits et le creusaient, les bergers de Guérar disaient qu'il leur appartenait...

Au verset 23, la Torah nous dit qu'Itshak a carrément quitté la région, et est allé

Suite en page 2



PARACHA SUITE

s'installer à Béer Chéva. Le Rachbam nous dit que Its'hak ne pouvait plus supporter tous ces conflits. Il commençait à avoir réellement peur pour sa vie, et pour celle de sa famille. Et il a donc décidé de quitter la région. Le Or Ha'haïm dit que, depuis un long moment, Hachem n'était pas apparu à Its'hak. Et celui-ci commençait donc à se demander si Hachem ne l'avait pas abandonné. Tout ceci ressort du verset 24 où, après qu'Its'hak se soit installé à Béer Chéva, Hachem lui apparaît et lui dit : "Je suis le Dieu de ton père Avraham. **N'aie pas peur, car Je suis toujours avec toi. Et Je t'ai béni, et J'ai multiplié ta descendance...**"

Puis nous arrivons au Passouk 26, qui raconte qu'Avimélekh est allé chez Its'hak avec une délégation importante constituée de ses ministres et de Fikhol, son général d'armée. Its'hak les a accueilli, semble-t-il, assez froidement, en leur demandant : "Pourquoi venez-vous me voir, alors que vous me détestez et m'avez renvoyé ?" Et c'est la belle réponse d'Avimélekh que nous voulons commenter aujourd'hui. Ils lui ont dit : "Voir, nous avons vu qu'Hachem est avec toi. C'est pourquoi nous nous sommes dit : Qu'il y ait donc un pacte de paix entre nous et toi, et que nous contractions une alliance avec toi." Ces versets nous révèlent le fond du problème qui existait depuis le début : Avimélekh et les

Pélichitim étaient persuadés que Its'hak n'était rien d'autre que le fils d'Avraham. C'est à ce titre qu'ils l'honoraient. **Ils n'avaient jamais réalisé qu'il était lui-même un grand Tsadik.** La raison était simple : la principale qualité d'Avraham Avinou, le 'Hessed (la bonté), faisait de lui un homme très populaire. Il allait vers les gens, leur parlait, les rapprochait de la Torah... **Its'hak, par contre, était un homme très discret, qui vivait dans la crainte d'Hachem,** replié dans son service divin. Avimélekh et son peuple n'aimaient pas Its'hak. Ils le trouvaient étrange (même s'ils l'honoraient par respect pour son père Avraham). A un moment, c'était trop et ils l'ont renvoyé. Mais **lorsqu'ils ont entendu et vu comment Hachem a béni Itshak, ils ont compris leur erreur. Ils ont ouvert les yeux, et ont vu qu'Its'hak était le Tsadik de la génération.**

C'est ce qui ressort des mots : "Voir, nous avons vu qu'Hachem est avec toi". Ils ont compris que, depuis le décès d'Avraham, Its'hak était le Tsadik de la génération. Et qu'ils ont, eux-mêmes, tardé à s'en rendre compte. À comprendre qu'ils avaient affaire à un Tsadik d'un style différent de celui d'Avraham.

Ils ont regretté de l'avoir honoré uniquement par rapport à son père. Et ils ont réalisé qu'Its'hak lui-même était béni par Hachem (cf. verset 29). C'est pourquoi ils sont venus lui rendre visite.

Le Or Ha'haïm Hakadoch explique que la délégation qui est venue voir Its'hak était beaucoup plus grande que celle qui, à l'époque, était venue voir Avraham. En effet, lorsqu'Avimélekh est venu voir Avraham, il était seul avec son général d'armée ; et lorsqu'il est venu voir Its'hak, toute une délégation l'accompagnait.

Choul'han Aroukh, chapitre 61, Halakha 25

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh dit que lorsqu'un homme, en disant le Chéma Israël, arrive aux mots "Oukchartam Léot 'Al Yadékha (tu les lieras en signe sur ta main)", il doit toucher les Téfilines du bras et les bouger légèrement. Lorsqu'il arrive à "Véhayou Létotafot Ben 'Enékha (il seront un fronteau entre tes yeux)", il doit toucher les Téfilines de la tête et les bouger légèrement. Et lorsqu'il arrive à "Ouritèm oto (vous le verrez)", dans le passage qui parle des Tsitsit, au troisième paragraphe du Chéma Israël, il doit remuer les deux Tsitsit qui sont devant lui.

Le Michna Beroura précise que **ce qui a été dit ici concernant les Téfilines est aussi valable lorsqu'on arrive, dans le deuxième paragraphe du Chéma Israël, au passage qui parle des Téfilines.**

À un autre endroit, le Michna Beroura écrit que **les hommes qui mettent les Téfilines avant de dire les Brakhot du matin devront les toucher** (aussi bien les Téfilines du bras que celles de la tête) lorsqu'ils diront les mots "**Otèr Israël Bétifara** (qui couronne les juifs avec splendeur ; c'est une allusion aux tefilines)".

Le Kaf Ha'haïm précise qu'à tous ces endroits, lorsqu'on touche les Téfilines, il ne faut pas le faire machinalement, mais en étant concentré. En se souvenant de ce qui est écrit dans les Téfilines, en soumettant son cœur à Hachem, et en se réjouissant de la **merveilleuse couronne** qu'il nous a donnée.

? Lorsqu'on mentionne la Mézouza dans le Chéma Israël (en disant : "Oukhtavtam 'Al Mézouzot Bétékha"), faut-il se lever pour l'embrasser ?

Le Choul'han Aroukh répond que ce n'est pas nécessaire, car

nos Sages nous ont demandé **d'embrasser uniquement ce qui est proche de nous.** Mais pas ce qui est un peu loin et qui est fixé au mur.

Et généralement, on explique que :

- les **Tefilines** et les **Tsitsit** sont des **Mitsvot** qui concernent **le corps de l'homme** ; c'est pourquoi il les embrasse ;
- alors que la Mézouza est une Mitsva qui concerne la maison ; c'est pourquoi on ne l'embrasse que lorsqu'on passe à proximité.

Après avoir mis la main sur les Téfilines (du bras ou de la tête), l'habitude est de les embrasser. Cette habitude n'est cependant pas mentionnée dans les textes. À tel point que le Aroukh Hachoul'han dit qu'après avoir touché les Téfilines, certains embrassent leur main ; mais ce n'est pas un acte essentiel.

Le 'Hayé Adam et le Kitsour Choul'han Aroukh ont cependant écrit qu'il faut embrasser la main.

Après avoir touché les Téfilines, la main reçoit une certaine sainteté. C'est pourquoi il convient de l'embrasser.

Il faut toutefois mentionner que Rav Chlomo Zalman Auerbach ne posait pas directement sa main sur ses Téfilines : il attrapait son Talith, le posait sur ses Téfilines, puis l'embrassait.



MICHNA

Cette Michna nous dit que, selon Rabbi Eliézer, celui qui possède des fruits de Chemita qu'il a reçu en héritage ou en cadeau devra les manger avec d'autres personnes.



Explication : Rabbi Eliézer pense comme l'opinion de

Beth Chamaï dont nous avons parlé à la deuxième Michna du chapitre 4, et qui considère qu'on n'a pas le droit d'offrir des fruits de Chemita à autrui, car **la reconnaissance de celui qui les reçoit envers celui qui les donne est un profit interdit pendant la Chemita**. C'est pourquoi Rabbi Eliézer dit que si quelqu'un a reçu des fruits de Chemita en cadeau, il devra les partager avec d'autres personnes, et les consommer comme elles. Pour ne pas éprouver de reconnaissance envers celui qui les lui a donnés. De même dans le cas d'un homme qui a récolté de manière permise les fruits de Chemita de son champ, mais qui est décédé avant de les consommer : si son héritier les reçoit, il éprouvera de la reconnaissance envers lui. C'est pourquoi il devra partager ces fruits avec d'autres personnes, et les consommer comme elles. Il ne peut pas les garder uniquement pour lui.

La Michna rapporte ensuite l'opinion des 'Hakhamim, qui dit : "Le fauteur ne peut pas être récompensé. C'est pourquoi il devra vendre sa part, et distribuer l'argent à tous les hommes."



Explication : Les Hakhamim veulent pousser Rabbi Eliézer au bout de son raisonnement : pourquoi celui qui reçoit les fruits de la Chemita devrait-il forcément les partager avec d'autres personnes, pour ne pas

éprouver de reconnaissance ? Même lorsqu'il les partage, il en éprouve (pour la part qu'il mange) !

Pour aller jusqu'au bout du raisonnement, il faudrait donc que celui qui reçoit les fruits de Chemita et les partage avec d'autres personnes paye la part qu'il mange, et que l'argent de cette vente soit partagé entre plusieurs personnes. Mais tout ceci n'est qu'une discussion théorique, car **la Halakha est comme Beth Hillel, c'est-à-dire qu'on a le droit de recevoir des fruits de Chemita en cadeau même si on éprouve de la reconnaissance envers celui qui nous les a donnés** (cf. deuxième Michna du chapitre 4).

La Michna se termine en disant que **celui qui mange une pâte faite avec un aliment** (exemple : blé) **qui a poussé pendant la Chemita avant d'avoir prélevé la 'Halla est passible de mort**. Il faut préciser que lorsque nous parlons ici de mort, il s'agit d'une **mort céleste** (celle dont parle le traité 'Halla, à la neuvième Michna du premier chapitre, lorsqu'il dit que celui qui mange sans prélever la 'Halla est passible de mort céleste). Cette Michna vient nous apprendre qu'on aurait pu croire que, l'année de la Chemita, on ne prélève pas la 'Halla, car il arrive parfois que celle-ci devienne impure, et qu'il faille la brûler (comme c'est le cas de nos jours, où la 'Halla que l'on prélève n'est pas distribuée aux Cohanim). Or, comment brûler une 'Halla faite avec un aliment qui a poussé pendant la Chemita ? **Les aliments qui poussent pendant la Chemita sont faits pour être mangés, pas pour être brûlés !**

Mais cette Michna nous apprend qu'on prélève la 'Halla même pendant l'année de la Chemita, comme l'indique le Passouk qui dit "Le début de vos pâtes, vous le donnerez en Terouma pour vos générations" (Bamidbar, chapitre 15, verset 21), et dans lequel le mot "Lédorotékhem (pour vos générations)" vient inclure les années de Chemita.

Michlé, chapitre 13, verset 22

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "L'homme bon laissera en héritage à ses petits-enfants, et la fortune du pécheur est conservée pour l'homme juste."

Rachi explique que **lorsqu'un homme est bon et droit, et qu'il a accumulé aussi bien des mérites que de l'argent, ceux-ci resteront dans sa famille, et tous ses descendants en hériteront**.

Par contre, **lorsqu'un homme accumule de l'argent en fautant, il ne le laissera pas à ses enfants, et c'est un Tsadik qui finira par en hériter** (comme nous voyons dans la Méguila d'Esther, où le somptueux palais qu'Haman s'était construit a finalement appartenu au Tsadik Mordé'hai).

Le Malbim explique que les Psoukim précédents disaient que le mal poursuit le Racha, et qu'Hachem récompense largement les Tsadikim.

A ce sujet, nous sommes parfois tentés de demander : "Pourquoi y a-t-il parfois des Tsadikim qui souffrent, et des Réchaïm qui profitent ?"

Le Passouk dont nous avons parlé aujourd'hui répond à

cette question, en nous disant que :

- le Tsadik donne en héritage à ses descendants, c'est-à-dire que parfois, pour plusieurs raisons, **Hachem ne veut pas récompenser le Tsadik lui-même, mais décide de faire profiter de cette récompense tous ses descendants**. Ainsi, un Midrach rapporte qu'Hachem a dit à Moché Rabbénou : "Si j'avais récompensé Avraham, Its'hak et Yaakov de leur vivant, qu'auraient-ils laissé en héritage à leurs enfants ?" ;
- même lorsqu'un Racha conserve sa richesse toute sa vie, elle finit par arriver entre les mains d'un Tsadik. Parfois, **la volonté d'Hachem est que cette richesse reste pendant plusieurs générations dans la famille du Racha, pour qu'elle y fructifie et soit encore plus grande lorsqu'elle arrivera chez le Tsadik** auquel Hachem aura décidé de la donner. Le Passouk qui dit "**Le Racha prépare et le Tsadik met le vêtement**" illustre cette idée.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, la Haftara est tirée du livre de Malakhi, qui est le dernier des prophètes.

D'emblée, Malakhi annonce qu'il a un message d'Hachem à transmettre aux Bné Israël. Rachi demande : "Depuis quand Malakhi était-il dépositaire de ce message ?".

Et il donne une réponse extraordinaire, rapportée par nos 'Hakhamim : **tous les prophètes étaient présents au mont Sinaï**, ils y ont reçu leurs prophéties ; et après leur venue au monde, ils les ont transmises, au fur et à mesure de l'Histoire.

C'est une idée que nos Sages trouvent à plusieurs endroits, et entre autres dans le livre de Yéchaya (chapitre 48, verset 16), où celui-ci déclare : "Approchez-vous de moi, et écoutez ce que j'ai à vous dire, et que je détiens **depuis l'époque où je me tenais là-bas, au mont Sinaï**. Maintenant, Hachem m'a envoyé vers vous pour vous dire ce message." Tout ceci ressort du premier mot de la Haftara ("Massa"), employé à propos d'une personne qui est porteuse d'un message.

? Dans le fond, de quel message s'agit-il ?

Hachem rappelle, encore une fois, combien Il nous aime. Le peuple juif lui demande : "Par quoi nous as-Tu montré Ton amour ?". Et Hachem répond : "N'est-ce pas que Yaakov et 'Essav étaient deux frères jumeaux, et qu'Essav était l'aîné ? Normalement, c'est à l'aîné qu'on donne la plus belle part. Et pourtant, **c'est vous que j'ai aimé en vous donnant la terre d'Israël, qui est chérie parmi toutes les terres du monde**. Et 'Essav, Je l'ai écarté, en lui donnant le territoire de Sé'ir, dont les montagnes ne sont pas aussi belles que celles d'Israël".

Le peuple juif se plaint de la puissance qu'Hachem a accordé à 'Essav, et du droit qu'il lui a donné de détruire le Beth Hamikdash. Mais comme les autres prophètes, Malakhi rassure le peuple juif en lui disant : "Même s'il est vrai que tu es pour l'instant exilé et maltraité, viendra le jour où tu retourneras sur ta terre. À ce moment-là, tout s'inversera : ce qu'Essav a construit sera détruit ; et ce qu'il tentera de reconstruire sera de nouveau détruit. **Toute l'humanité sera alors stupéfaite de la grandeur d'Hachem, et des grandes choses qu'il fait pour Son peuple.**"

Hachem dit ensuite : "**Je suis pour vous un père, et vous êtes Mes enfants. Je suis pour vous un Maître, et vous êtes Mes serviteurs.** N'ai-Je donc pas droit à vos marques de respect et de crainte ? Vous méprisez Mon Nom !"

? En quoi les Bné Israël ont-ils méprisé le Nom d'Hachem ?

Hachem donne aux Bné Israël une réponse détaillée à cette question. Mais globalement, Il leur dit : "Je sais que vous sous-estimez la manière dont J'ai demandé de partager entre vous les différents sacrifices. **Il vous est pénible et fatigant de recevoir une petite quantité de chaque sacrifice. Vous souhaiteriez plutôt que chacun à son tour reçoive une offrande entière.** Et le fait que chacun de vous en reçoive une quantité de la taille d'une olive ou d'un pois chiche vous semble méprisable".

📖 [D'ailleurs, la Guemara (Pessa'him 3b) rapporte une conversation qu'il y a eu entre trois Cohanim. Le premier a dit : "J'ai reçu une quantité de Lé'hem Hapanim (le pain que les Cohanim recevaient tous les Chabbat) de la taille d'une olive !". Le deuxième a dit : "Moi, j'ai reçu la taille d'un pois chiche !". Et le troisième a dit avec mépris : "Et moi, j'ai reçu une queue de lézard !". La Guemara raconte qu'une enquête sur l'ascendance du Cohen qui a parlé avec mépris a été menée. Et elle a révélé qu'en vérité, **il n'était pas apte au service d'Hachem au Beth Hamikdash**].

Hachem dit ensuite : "Lorsque vous M'offrez un animal aveugle, n'est-ce pas du mépris ? Lorsque vous M'offrez un animal boiteux ou malade, n'est-ce pas quelque chose de mal ? Essayez donc d'offrir de telles offrandes à votre gouverneur ! Accepterait-il un tel cadeau ? Vous accorderait-il la moindre marque d'affection ou de respect ?"

Dans la suite de la Haftara, **Hachem continue à reprocher aux Cohanim la manière dont ils Le servent dans le Beth Hamikdash** : "Comment voulez-vous que Je vous considère comme les représentants du peuple juif ? Vous êtes chargés d'amener Ma miséricorde sur lui ! Vous voyez que votre service n'est plus agréé ! Autant fermer le Beth Hamikdash !"

Le prophète continue à énumérer différentes fautes commises par les Cohanim, et les punitions qu'ils risquent de recevoir s'ils continuent dans cette voie.

Malgré tout, la Haftara se termine par des encouragements, et un appel d'Hachem adressé aux Cohanim pour qu'ils se ressaisissent.

Et le dernier verset de la Haftara nous dit : "**Car les lèvres du Cohen garderont le savoir, et c'est de sa bouche que les Bné Israël viendront apprendre la Torah.** Car à leurs yeux, il est comme un ange d'Hachem."



HISTOIRE

Il y a quelques années, l'histoire suivante a été diffusée en Israël :

Un jour, un jeune étudiant en Torah s'est retrouvé malgré lui dans une synagogue de Tel Aviv, dans laquelle il est rentré pour faire la prière de Min'ha.

L'âge moyen des fidèles présents variait entre 80 et 90 ans.

Après l'office, le responsable de la synagogue a annoncé que le cours de Torah (qui, d'habitude, avait lieu chaque jour) n'aurait exceptionnellement pas lieu aujourd'hui, car le Rav qui le donnait ne pouvait pas venir à la synagogue.

En entendant cela, l'étudiant s'est dit : **"Peut-être qu'Hachem a fait en sorte que je me trouve ici maintenant justement pour que je puisse donner ce cours !** Vu l'âge des personnes présentes, il doit s'agir d'un cours de Michna plutôt facile !". Et il a dit au responsable de la synagogue : "Si vous êtes d'accord, je suis prêt à donner cours !". Le responsable, enchanté que le cours ne soit pas annulé, a immédiatement accepté.

Le jeune a demandé sur quoi porte habituellement le cours. On lui a répondu "Sur la **Michna Ohalot**." En entendant cela, le jeune a failli s'évanouir, car il s'agit d'un traité très compliqué, qui parle des lois de pureté et d'impureté, et qu'il n'avait jamais étudié !

Un homme âgé, constatant le désarroi de l'étudiant, lui a alors dit : "Ne t'inquiète pas, je vais t'aider !" Cette phrase étonna le jeune homme.

Mais effectivement, l'homme qui avait proposé son aide (et qui, à première vue, paraissait plutôt simple) avait de grandes connaissances en Torah.

Le cours s'est déroulé d'une manière un peu inhabituelle : le jeune lisait la Michna, la personne âgée lui soufflait les explications, et le jeune n'avait plus qu'à les répéter !

A la fin du cours, le jeune a dit à la personne âgée : "Vous m'avez franchement impressionné ! Comment avez-vous **atteint un niveau de connaissance aussi élevé ?**"

L'homme a répondu : "Ce n'est rien par rapport à tout ce que je connais, et à ce que connaissent mes huit fils !"

L'étonnement du jeune était encore plus grand, et l'homme a ajouté : "Tout cela, c'est **grâce au Rav Eliahou Lopian !**"

Et il a expliqué comment il a eu l'occasion de connaître ce si grand Rav :

"Lorsque j'étais jeune, j'habitais en Angleterre, dans le quartier de Golders Green, et j'étudiais au lycée local. Tous mes amis ont poursuivi leurs études à l'université, et la plupart d'entre eux ont épousé des femmes non juives. **Je n'étais pas particulièrement religieux, mais je tenais absolument à ne me marier qu'avec une femme juive.** Or si

j'étais allé à l'université, cela ne serait probablement jamais arrivé... **J'ai donc décidé d'aller à la Yéchiva.**

Ayant entendu qu'il y avait à Londres la Yéchiva Ets Haïm dont le directeur était Rav Eliahou Lopian, j'y suis allé. On m'a fait attendre dans le bureau mitoyen à celui du Rav, en vue de passer un examen. Je n'avais jamais étudié la Torah mais, dans le bureau où j'étais, il y avait la Massékhet Betsa (un traité de Guémara, qui parle notamment d'un œuf qui a été pondu pendant Chabbath), et j'ai eu le temps de lire uniquement son titre.

Lorsque le Rav m'a appelé, il m'a accueilli très chaleureusement. Il m'a demandé quel traité j'étudiais en ce moment, et j'étais heureux de pouvoir répondre, avec beaucoup d'assurance, "Massékhet Betsa" !

Il m'a alors demandé : **"Si une poule pond un œuf pendant Chabbath et que juste après Chabbath c'est un jour de Yom Tov (fête juive), que fais-tu de cet œuf ?"**

Je ne savais pas du tout ce qu'il fallait en faire...

Le Rav, croyant que je trouvais la question trop difficile, m'a dit de ne pas chercher de complications ; que la Michna disait explicitement ce qu'il fallait en faire...

Mais moi, je ne savais toujours pas quoi répondre... Et comme il fallait bien que je dise quelque chose, j'ai répondu : "Je pense que j'en ferai une omelette !"

Le Rav, avec un grand sourire, m'a félicité et m'a accepté à la Yéchiva.

Voyant mon étonnement, il m'a expliqué : "La Yéchiva n'est pas un collège. Avant d'y accepter un élève, je ne cherche pas à savoir s'il connaît énormément de Torah. **Je cherche juste à voir s'il a un Sékhel Yachar (esprit logique).** Et toi, tu en as un !"

J'ai donc été accepté à la Yéchiva. Et **grâce à ces années de Yéchiva, j'ai pu connaître beaucoup de Torah, et avoir de nombreux descendants qui s'investissent tous pleinement dans cette étude.**

Des milliers d'heures d'études de Torah sont dues au mérite, à la grande modestie et à la grande simplicité du Rav Eliahou Lopian, qui a su ne pas repousser un jeune homme simple et ignorant, qui ne connaissait rien en Torah..."

Lorsque Rav Steinman a entendu cette histoire, il en a été bouleversé. Pendant plusieurs semaines, il l'a racontée à chaque directeur de Yéchiva qui venait le voir.

Et il posait à chaque fois la même question : "Auriez-vous accepté un tel élève ?"





Question

Nous sommes Chabbath matin à la synagogue. À la fin de la prière de Cha'harit, le bedeau entame la vente des différentes Mitsvot liées au Séfer Torah, comme les montées ou l'ouverture de l'Arche. Toutes les montées sont vendues et il ne reste plus que la dernière, qui est elle aussi finalement vendue à Reouven pour une coquette somme. Chimon, qui est sortie aux toilettes pendant la vente, pensait qu'il reviendrait à temps pour pouvoir acheter une montée, mais quand il revient, elles sont toutes déjà vendues. Embêté, il se rend chez le bedeau et lui demande pour quelle somme a été vendue la plus chère des montées ? **Le bedeau lui dit le prix, et Chimon s'engage à lui payer le double pour qu'il lui donne la montée.** Le bedeau ne résiste pas à l'offre, et sachant

que la synagogue traverse ces derniers temps quelques difficultés financières, cette somme ne sera pas de trop, il accepte donc. Ce qu'ils ne remarquèrent pas, c'est que **Reouven qui avait acheté la montée se trouvait juste derrière eux et avait tout entendu.** Il bondit alors, et dit au bedeau qu'il n'est pas question de faire une telle chose, en plus du fait qu'il n'a tout simplement pas le droit de le faire sachant qu'il a déjà acheté la montée, elle lui appartient donc. Ce à quoi lui répond le bedeau que premièrement, ils n'ont fait aucun acte d'acquisition, la vente n'est donc pas valide. Deuxièmement, une montée n'est pas quelque chose de réel comme un objet, et n'est donc pas commercialisable.

GUEMARA



Le bedeau a-t-il raison ?

A toi !



- Baba Metsia 74a "Amar Rav Papi Michmé Derava" jusqu'aux deux points.
- Tour 'Hochen Michpat chapitre 201
- Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 212 alinéa 1.

RÉPONSE

Le bedeau n'a pas raison dans ses arguments et n'aura donc pas le droit de donner la montée à Chimon. En réponse au premier argument selon lequel aucun acte d'acquisition n'a été accompli, nous trouvons dans la Guemara, et plus explicitement dans le Tour, que **tout acte qui par convention engage, sera aussi considéré comme acte d'acquisition valide d'après la Torah.** S'il en est ainsi, dans notre cas où l'habitude est que tout ne se fait qu'oralement, cela sera aussi valable juridiquement. En réponse au deuxième argument du bedeau, qui, prétend-il, une montée est quelque chose d'immatériel et donc non commercialisable, bien qu'en soi il ait raison, dans notre cas, le Erets Tvi nous apprend que puisque les deux côtés sont intéressés à ce que la vente soit effective, nous expliquons alors que **la vente s'est passée de manière à ce qu'elle soit valide.** Dans notre cas, cela veut dire que nous expliquons que leurs intentions étaient de vendre le Séfer Torah, qui est lui un objet réel et matériel, mais non pas comme toute vente où la totalité de l'objet est vendu et avec lui toute utilisation qui s'ensuit ; ici, **il lui vend le Séfer Torah uniquement pour pouvoir monter à la Torah avec lui.** C'est-à-dire qu'étant donné qu'une des utilisations du Séfer Torah est de monter à la Torah, le bedeau lui vend le Séfer Torah **mais pour une seule utilisation**, celle de monter à la Torah. En résumé, le bedeau n'aura pas le droit de vendre la montée à Chimon.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoireLE CAS
DE LA SEMAINE

La Torah nous enseigne : "Vous ne profanerez point Mon saint nom" (Séfer Vayikra, Emor 22:32)

Chimon et Réouven rentrent ensemble de l'école et discutent de la journée passée. Chimon tient des propos durs sur un camarade, et Réouven le met en garde sur le fait qu'il transgresse des dizaines de Mitsvot et qu'il encourt des malédictions s'il ne se repent pas. Chimon répond qu'il regrette d'avoir tenu ces paroles, mais qu'il n'a fait qu'une seule faute en parlant ainsi, la faute de Lachon Hara.



QUESTION

Qui a raison : Réouven ou Chimon ?

Réponse

Réouven a raison. Proférer une seule parole médisante peut mener à la violation de 31 commandements de la Torah et est passible de quatre malédictions, d'où l'importance primordiale de cultiver l'art d'un beau parler.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com